

**EXTRAIT du REGISTRE  
des DELIBERATIONS**

\*\*\*\*\*

Nombre de membres en exercice : 27

*Séance du 14 avril 2026*

Nombre de membres présents : 18

*L'an deux mil vingt-six et le quatorze avril à vingt heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Daniel VITORINO, Maire*

Ont pris part à la délibération : 26

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Date de la convocation

08/04/2026

Date d'affichage

08/04/2026

Objet de la délibération n° 22-2026

Institution et vie politique – CCAS –

Désignation des membres élus

Présents

*C. LAVENAN, M. MELOU, S. MASSON, S. FAUCON, V. DROUIN, L. MERIEN, S. SEGHER, D. FOLTRAN, N. LAMBERT, A. DOUGNAC, G. VERDU, K. PAPON, C. BRESSON PAVAILLER, C. CLERGEAU, C. SCHIFANO, M.J. SCHIFANO et C. DOMEZIL*

Absents excusés

*A. SECULA, F. BOYER, L. GALINIER, R. MONTAGNON, S. JEANNE-BROU, E. ENJALBERT, C. BOUSQUET, M. CAREL, T. CAYUELA,*

Pouvoirs

<i>A. SECULA à G. VERDU</i>	<i>E. ENJALBERT à A. DOUGNAC</i>
<i>L. GALINIER à V. DROUIN</i>	<i>C. BOUSQUET à S. SEGHER</i>
<i>R. MONTAGNON à L. MERIEN</i>	<i>M. CAREL à S. MASSON</i>
<i>S. JEANNE-BROU à N. LAMBERT</i>	<i>T. CAYUELA à D. VITORINO</i>

*Monsieur Sylvain MASSON a été nommé secrétaire*

Délibération n° 05

Monsieur le Maire expose que conformément au code de l'action familiale (art. L123-4 et suivant et R123-1 et suivant), relatif aux centres communaux d'action sociale, la moitié des membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale sont élus par le Conseil municipal au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle, sans panachage, ni vote préférentiel ou à main levée si aucun des conseillers s'y opposent.

Chaque conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste, même incomplète. Les sièges sont attribués d'après l'ordre de présentation des candidats sur chaque liste.

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal procède à l'élection de ses représentants au conseil d'administration à main levée. Les candidats sont les suivants :

- Laurence GALINIER
- Lenaïg MERIEN
- Christine LAVENAN
- Marie-Jo SCHIFANO
- Monique MELOU
- Elodie ENJALBERT
- Saïda SEGHER

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations des délégués comme l'autorise l'article L5211 7 du CGCT mais à main levée.

Ont été proclamés membres du conseil d'administration :

- Laurence GALINIER
- Lenaïg MERIEN
- Christine LAVENAN
- Marie-Jo SCHIFANO
- Monique MELOU
- Elodie ENJALBERT
- Saïda SEGHER

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Certifié conforme au registre des délibérations.

Le Maire,

